Image not found or type unknown

# Lettre TA de Montreuil, requette enregistree

Par **khaled93**, le **19/07/2014** à **01:52**

Bonjour a toute et a tous,
J'ai depose une demande exceptionelle au sejour a Bobigny le 23/01/2013 et jusqu'a ce jour je n'ai aucune reponse ( bientot 18 mois), j'ai envoye une lettre RAR au tribunal administratif pour contester le silence de la prefecture pendant 18 mois, aujourdhui j'ai recu une lettre du T A de montreuil me disant que ma requette a ete enregistre sous un numero, on m'a donne un code sagacejuradm, je veux savoir s'il faut que je prend un avocat ou pas? Qu'est ce que ca veut dire (requette enregistree) , ?
Dans la lettre que j'ai envoye au TA de Montreuil j'ai fourni l'attestation de depot delivre par la prefecture de Bobigny le 23/01/2013 et une copie de mon passeport avec un visa court sejour ( C) , date d'entree en France 19/02/2004, et j'ai fourni un accuse de recetion d'une LRAR envoye a la prefecture en date du 21/03/2014.
Si vous en savez sur le deroulement de cette procedure , informer moi svp. J'ai besoin de conseil.
Cordialement
khaled

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés